



Suite décès de ma fille.

Par Dusso

Ma fille est décédée il y a un an des suites d'un cancer. Elle a fait un testament et malgré cela ses dernières volontés n'ont pas été respectées. Elle vivait à cette époque pacée avec quelqu'un. Avec qui elle a eu une fille âgée de 7 ans à l'heure actuelle. Après le décès de ma fille ma famille n'a pas été appelée pour l'ouverture de son testament alors que mon autre fille était citée au testament. Ils avaient acheté un appartement en commun. Un mois après son compagnon a vendu l'appart et tous les biens de ma fille sans que nous soyons au courant et est parti sans laisser d'adresse. (alors que ma fille avait demandé qu'il en ait l'usufruit jusqu'à la majorité de la petite). Nous avons son numéro de téléphone et avons par texto demandé à voir notre petite fille sans réponse quand à l'adresse il en est de même. (il est possible de téléphoner à la petite à des heures imposées par lui et s'il daigne répondre et lui est derrière à lui dicter ce qu'elle a à dire. Nous ne devons pas lui demander où elle vit avec qui elle vit qu'elle école elle fréquente etc.) Comment doit-on faire car d'autres facteurs rentrent en compte comme l'utilisation de l'héritage de ma petite fille (alors que par testament ma fille avait demandé que la part de la petite soit bloquée) pour s'acheter une maison. (au décès de ma fille l'argent aurait soit disant été bloqué sur un compte). Aucune des dernières volontés de notre fille n'ont pas été respectées comment doit-on faire. Par des amis nous savons qu'il est descendu dans près de chez nous avec la petite et bien sûr il n'a pas daigné nous contacter afin de la voir. Il nous a promis et nous avons un texto qui le prouve qu'il ne nous empêchera jamais de voir la petite. Merci pour vos réponses.